

**MAIRIE
DE
NEFFIES**

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 février 2024

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- de présents : 12
- de votants : 15

L'an deux mille vingt-quatre et le treize février à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David ASTRUC, Maire.

Etaient présents : Albouy Pascale – Arnaud Gérard – Astruc David – Bénard Fabrice - Bénézech Mathieu – Château Gilles - Combes Gilles – Descouens Marie-Sophie - Girard Maria Pia - Le Bel Jérôme - Morel Evelyne – Ulrich Marie-Agnès

Procurations : Berté Véronique à Marie-Sophie Descouens, Camille Berna à Morel Evelyne, Monnin Marie-Andrée à Arnaud Gérard

Secrétaire de séance : Marie-Sophie Descouens

DELIBERATION 2024-006 : Acquisition parcelle terrain juxtaposée au cimetière

Par délibération du conseil municipal du 26 juin 2023, le conseil municipal avait accepté l'acquisition de la parcelle B 2064 d'une superficie de 18a47ca, appartenant à Monsieur LABOUCARIE Gérald et Monsieur LABOUCARIE Christophe pour un montant total de 12 000 €, répartis de la façon suivante :
- 6,497€ le m2 soit un montant total de 12 000€,

Suite au document d'arpentage, la surface réelle de la parcelle acquise est de 18a36ca.

Il est précisé que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, frais de bornage) sont à la charge de l'acquéreur, et inscrits au budget investissement.

Le notaire chargé de la vente a demandé de modifier la délibération. Il est proposé au conseil d'acquiescer ce terrain au prix forfaitaire de 12 000 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A l'unanimité**

DECIDE d'accepter l'acquisition de terrain au prix forfaitaire de 12 000 € dans les conditions évoquées ci-dessus.

DONNE POUVOIR à M. Le Maire de signer tous les actes y référents.

DIT que cette délibération annule et remplace celle du 26 juin 2023.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
David ASTRUC

